

COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015 – 19 h 30

Date de convocation : 9 septembre 2015

Date d'affichage : 15 septembre 2015

Présents: MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoint au Maire, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, SIMPHAL Frédéric, FOREST Laëtitia.

Absents: MM. MENUS Sophie, LAMBERT Michèle, COIGNOUX Grégory, excusés.

Secrétaire: M. RICHARD Gilbert

ORDRE DU JOUR

- 1 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.
- 2 – Prolongation du contrat d'affermage d'eau potable.
- 3 – Adhésion au service prévention et santé au travail du Centre de Gestion de l'Aisne.
- 4 – Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Pays de la Serre
- 5 – Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.
- 6 – Election d'un délégué titulaire au CNAS.
- 7 – Installation d'une borne incendie dans la Rue des Bois: demande de subvention.
- 8 – Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- 9 – Bilan des délégations au Maire
- 10 – Bourses scolaires communales
- 11 – Questions diverses

2015-088 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2015-089 – Prolongation du contrat d'affermage d'eau potable avec VEOLIA.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que la commune a confié l'affermage du réseau d'eau potable à la société VEOLIA pour une durée de 12 ans ; ce contrat se termine le 31 décembre 2015.

Dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense, la commune a en charge l'alimentation en eau potable de la future zone d'activités du camp militaire.

Afin de permettre de réaliser la consultation pour un nouveau contrat d'affermage et également d'inclure la desserte de la future zone d'activités du camp militaire, les services de l'Etat ont été sollicités afin d'étudier la possibilité de prolonger ce contrat pour une durée de deux ans. Par courrier du 20 juillet 2015 Monsieur le Préfet nous répond que seule une prolongation d'un an était possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, souhaitant disposer du temps nécessaire à la conclusion des procédures fixées par la loi et soucieuse par ailleurs d'assurer la continuité de son service public au-delà du 31 décembre 2015 sans risque d'interruption dudit service ou de dégradation de l'hygiène publique, conformément aux dispositions de l'article L.1411-2-a du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de prolonger le contrat d'affermage du réseau d'eau potable passé avec la Société VEOLIA pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016 et autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir avec la société VEOLIA.

2015-090 – Adhésion au service « Prévention et santé au travail » du Centre de Gestion de l'Aisne.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que la Commune adhère au service « prévention et santé au travail » du Centre de Gestion de l'Aisne avec les missions suivantes :

- Surveillance médicale des agents (visite annuelle ou biannuelle, vaccination éventuelle...)
- Action sur le milieu professionnel (conditions de travail dans les services, hygiène des locaux, protection des agents...)
- Missions d'étude.

Les visites médicales sont facturées à la commune (60 € en 2015).

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de reconduire cette convention pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.
- Accepte les termes de la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Aisne.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

2015-091 – Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2014 établi par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

2015-092 – Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2014 établi par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

2015-093 – Election des délégués au Comité National d'Action Sociale.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, un délégué titulaire (POTART Guy) et un délégué suppléant (ROGER Benoît) ont été élus au CNAS (Comité National d'Action Sociale). Suite à la démission de Monsieur POTART Guy, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité élit :

- Délégué titulaire : M. ROGER Benoît
- Délégué suppléant : Mme LEBLOND Dominique

2015-094 – Installation d'une borne d'incendie Rue des Bois.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, afin de compléter la défense incendie de la commune, il est nécessaire de poser une nouvelle borne d'incendie dans la Rue des Bois. Le coût des travaux est estimé à 17 624,00 € HT, 21 148,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la réalisation de ces travaux.
- Accepte le devis présenté.
- Sollicite une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local pour ces travaux.
- Annule la délibération n°2015-077 du 8 juillet 2015 avec le même objet.

2015-095 – Conseil d'Administration du CCAS.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que, par courrier du 7 septembre 2015, Monsieur STRACZEK Arnaud, Conseiller Municipal, a démissionné de ses fonctions de délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant la démission de Mme FOREST Laëtitia en date du 3 août 2015, membre nommé du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, décide de ne pas procéder au remplacement de Monsieur STRACZEK Arnaud.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sera donc composé de 6 délégués du Conseil Municipal et de 6 membres nommés par le Maire.

2015-096 – Bilan des délégations au Maire.

Dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal, le Maire fait le point sur les décisions qu'elle a été amenée à prendre :

- Droit de Prémption Urbain

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2015 lui donnant délégation jusqu'au 23 août 2015, le Maire a décidé de renoncer au Droit de Prémption Urbain pour la vente de la propriété des Consorts TUBOEUF sise 9bis, Rue des Bois, vendue 80 000 € (plus frais d'agence 5000 €).

2015-097 – Bourses scolaires communales.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis plusieurs années la Commune attribue une bourse scolaire aux élèves de la commune poursuivant leurs études dans le second cycle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de reconduire l'attribution de ces bourses scolaires pour l'année scolaire 2015-2016.
- Fixe le montant de la bourse pour les élèves poursuivant leurs études jusqu'au baccalauréat à 120 € (identique au montant de 2014-2015)
- Fixe le montant de la bourse pour les élèves poursuivant leurs études après le baccalauréat à 240 € (identique au montant de 2014-2015).

2015-098 – Règlement des activités périscolaires : modification.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 8 juillet 2015, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un règlement pour le fonctionnement des activités périscolaires. Il est nécessaire de préciser qui peut bénéficier à la garderie scolaire gratuite du vendredi de 15h30 à 16h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide que ne pourront participer à la garderie scolaire gratuite du vendredi de 15h30 à 16h30 que les élèves inscrits aux Nouvelles Activités Périscolaires et modifie l'article 1 du règlement des activités périscolaires comme suit :

Tarifs :

- Le vendredi de 15h30 à 16h30 : gratuit *pour les élèves inscrits aux Nouvelles Activités Périscolaires.*

2015-099 – Commissions communales.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que, suite à la démission de M. POTART Guy, Mme FOREST Laëtitia élue en qualité de Conseillère Municipale, suivante sur la liste, le remplace.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'élire Mme FOREST pour intégrer les commissions communales suivantes :

- Commission du bulletin
- Commission des affaires scolaires
- Commission des fêtes

2015-100 – Questions diverses.

Remerciements

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée des lettres de remerciement de la part de Madame LEBLOND Dominique pour les marques d'attention de la Commune à l'occasion du décès de sa mère et de Madame ROHART Eliane à l'occasion du décès de sa belle-fille.

Election de Mme FOREST Laëtitia

Suite à la démission de Monsieur POTART Guy, le Maire et le Conseil Municipal accueille Madame FOREST Laëtitia en qualité de Conseillère Municipale de la Commune.

Rentrée scolaire

- 157 élèves sont accueillis à l'école du village.
- 60 élèves fréquentent les Nouvelles Activités Périscolaires.

Travaux

- Le plateau multisports est complètement terminé mais ne pourra pas être utilisé avant la fin du mois de septembre afin de laisser à la résine le temps de sécher.
- Les travaux de remise en peinture du Monument aux Morts ont été commandés et une subvention a été obtenue de la part de l'Office National des Anciens Combattants.
- Les travaux d'installation du columbarium au cimetière devraient démarrer au cours du mois de septembre.
- L'appel d'offres pour les travaux à l'école maternelle a été lancé au mois de juin. Seuls deux lots ont pu être attribués. Une nouvelle consultation a été lancée.

Fêtes

- La soirée Electro « D’Couvron » qui a eu le lieu le 5 septembre 2015, organisée par le Foyer Culturel et la Commune, a été une réussite. Madame le Maire remercie Monsieur SIMPHAL Frédéric, conseiller municipal, qui a mis gracieusement à la disposition de l’association pour cette manifestation un terrain situé rue des Bois pour servir au stationnement des véhicules, après l’avoir remis en état, ainsi que le chemin d’accès.

Le secrétaire,
RICHARD Gilbert

Le Maire,
RIBEIRO Carole